



2015-04
70

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 13 avril 2015 à 20:00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Bruno Montminy Siège # 5 Jessy Grondin

Siège # 3 Patricia St-Hilaire Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire ouvre la séance en indiquant que la crue de la Beaurivage pour le printemps 2015 est chose du passé. L'an dernier, nous avons été très touchés par les dégâts et nous avons perdu sept maisons dans le secteur de Place Bonne Entente. Fort heureusement, ce n'est pas coutume et la saison des crues pour l'année 2015 a été calme et sans dommages tout au long du parcours de la rivière Beaurivage.

M. le Maire est aussi très heureux de constater lors du lancement de la politique Familles-Ainés, le 19 mars dernier, la participation massive de la population à l'évènement. Cela indique que tous et chacun souhaite la réalisation des projets qui sont présentés. La brochure en ce sujet sera

transmise à la population par le biais d'un publipostage à chaque foyer dans les prochains jours.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

Pas de sujet à ce dossier

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2015-04
71**

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015

07 - FINANCES

07.01 - Comptes à payer

07.02 - Dépôt des états financiers 2014

07.03 - Adoption – Règlement 490-15 pour des travaux de voirie

08 - URBANISME

08.01 - Projet "Les Boisés Saint-Gilles" - Adoption du plan projet révisé

08.02 - Protocole d'entente / Projet "Les Boisés Saint-Gilles"

08.03 - Octroi - Travaux de contrôle qualitatif des matériaux / Rue de Grenat - Les Boisés Saint-Gilles

08.04 - Octroi – Surveillance des travaux / Rue de Grenat - Les Boisés Saint-Gilles

08.05 - Octroi – Supervision des travaux, ingénieur de la MRC de Lotbinière / Rue de Grenat - Les Boisés Saint-Gilles

08.06 - Dérogation mineure - Lot 4 090 680 / Agrandissement d'une résidence et implantation d'un cabanon

08.07 - Permis PIIA - Lot 4 858 737 / Construction d'une résidence au 237, rue Hamel

09 - LOISIRS

09.01 - Pas de sujet au dossier.

10 - INFRASTRUCTURES

10.01 - Réfection du véhicule Ford F-150

10.02 - Avis de motion - Règlement 492-15 / Véhicules hors route

10.03 - Branchement des services aqueduc et/ou égouts - Lots 3 840 464 et 3 840 446

10.04 - Déneigement des stationnements municipaux - Année optionnelle 2015-2016

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11.01 - Amélioration de l'accès (entrée) de la salle municipale - Demande de subvention dans le cadre du programme PIQM

11.02 - Cession du terrain au 1050 Place Bonne Entente

12 - RESSOURCES HUMAINES

- 12.01 - Embauche - Mme Catherine Aubert / Travaux saisonniers
- 12.02 - Embauche - Service des Incendies
- 13 - CONTENTIEUX
 - 13.01 - Dossier Boisés Demers vs Municipalité de Saint-Gilles
- 14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
 - 14.01 - Journée de l'arbre - 23 mai 2015
 - 14.02 - Course en canot - Édition 2015
- 15 - SÉCURITE CIVILE
 - 15.01 - Projet d'étude de mise en commun de certains dossiers du service des Incendies
 - 15.02 - Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière
- 16 - VARIA
- 17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2015-04
72**

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

**2015-04
73**

07.01 - Comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin de payer les comptes du mois de mars 2015 répartis ainsi:

64 137.33 \$ pour factures payées par chèque;

47 703.57 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

123 626.47 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

25 136.25 \$ versé en salaires au cours du mois mars 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
74**

07.02 - Dépôt des états financiers 2014

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

D'accepter les états financiers de l'année 2014, tels que présentés à la municipalité de Saint-Gilles le 30 mars dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
75**

07.03 - Motion de félicitations

Considérant que, les résultats financiers positifs obtenus par la municipalité au terme de l'année 2014 sont dû à une gestion financière rigoureuse et efficace;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé de M. Michel Flamand

D'adresser une motion de félicitations à l'endroit du personnel administratif de la municipalité pour leur précieuse collaboration.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
76**

07.04 - Adoption - Règlement 490-15 pour des travaux de voirie

Attendu que, la Municipalité de Saint-Gilles est régie par le *Code municipal du Québec, c.C-27.1.*;

Attendu que, la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière doit produire des travaux de voirie dans les rangs St-Antoine, St-Pierre Sud, St-Pierre Nord, Ste-Anne, Domaine St-Pierre, le Bras Sud, secteur avant le Domaine Flamand et la rue Hamel dans le secteur du Lac Boréal;

Attendu que, la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière ne possède pas dans son fonds général, non autrement approprié, les deniers nécessaires à la réalisation de ce projet et qu'en conséquence, il sera requis de financer ces ouvrages à même un emprunt à long terme de 1 720 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans;

Attendu que, un avis de motion a été donné par M. Michel Flamand le 9 février 2015;

Attendu que, à ces fins, il devient nécessaire d'adopter le règlement 490-15 *Règlement décrétant un emprunt de 1 720 000 \$ et une dépense de 1 720 000 \$ pour produire des travaux de voirie dans les rangs St-Antoine, St-Pierre Sud, St-Pierre Nord, Ste-Anne, Domaine St-Pierre, le Bras Sud, secteur avant le Domaine Flamand et la rue Hamel dans le secteur du Lac Boréal*;

Attendu que, une dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

En conséquence, sur proposition de M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais, que le règlement suivant, portant le numéro 490-15, est adopté à la séance du conseil du 13 avril 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

**2015-04
77**

08.01 - Projet "Les Boisés Saint-Gilles" - Adoption du plan projet révisé

Considérant que, la Municipalité doit protéger les milieux humides;

Considérant que, le promoteur nous a remis un nouveau plan projet de lotissement pour construire des résidences unifamiliales isolées mais qui tient compte du respect des besoins du Ministère de l'Environnement en sujet des milieux humides;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal abroge la résolution 2014-02-42 du 10 février 2014 en ce sujet;

Que, le Conseil municipal accepte le nouveau plan projet tel que présenté par Les Constructions Sylvain Marcoux Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
78**

08.02 - Protocole d'entente / Projet "Les Boisés Saint-Gilles"

Considérant que, le Conseil municipal est informé et en connaissance de cause du protocole d'entente à intervenir pour le projet de développement "Les Boisés Saint-Gilles" et plus particulièrement la rue de Grenat;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte le protocole d'entente tel qu'il a été présenté;

Que, le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec Les Constructions Sylvain Marcoux Inc. à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité tout autres documents nécessaires au bien-fondé et au déroulement de la mise en place de la rue de Grenat;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
79**

08.03 - Octroi - Travaux de contrôle qualitatif des matériaux / Rue de Grenat - Les Boisés Saint-Gilles

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil mandate la firme Inspec-Sol pour procéder aux travaux de contrôle qualitatif des matériaux tel que l'offre de service professionnel portant le numéro PB-10201;

Que, la dépense approximative de 5 100 \$ plus taxes si applicables soit imputé au code budgétaire 02.610.03.419;

Que, le revenu approximatif de 5 100 \$ plus taxes si applicables soit imputée au poste budgétaire 01.234.61.000;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
80**

08.04 - Octroi - Surveillance des travaux / Rue de Grenat - Les Boisés Saint-Gilles

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil mandate la firme Assaini Conseil pour procéder à la surveillance des travaux tel que l'offre de service professionnel portant le numéro SOUM-2015-04-062;

Que, la dépense approximative de 3 700 \$ plus taxes si applicables soit imputé au code budgétaire 02.610.03.419;

Que, le revenu approximatif de 3 700 \$ plus taxes si applicables soit imputée au poste budgétaire 01.234.61.000;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
81**

08.05 - Octroi - Supervision des travaux, ingénieur de la MRC de Lotbinière / Rue de Grenat - Les Boisés Saint-Gilles

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil mandate M. Stéphane Bergeron de la MRC de Lotbinière pour procéder à la supervision des travaux de construction de la rue de Grenat;

Que, la dépense approximative de 3 000 \$ plus taxes si applicables soit imputé au code budgétaire 02.610.03.419;

Que, le revenu approximatif de 3 000 \$ plus taxes si applicables soit imputée au poste budgétaire 01.234.61.000;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
82**

08.06 - Dérogation mineure - Lot 4 090 680 / Agrandissement d'une résidence et implantation d'un cabanon

Attendu que, une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 4 090 680;

Attendu que, la demande vise à permettre l'agrandissement de la résidence pour y aménager un garage intégré avec une marge de recul avant à 5,3 mètres au lieu de 7,0 mètres;

Attendu que, la marge avant calculée à l'autre extrémité du garage sera respectée étant donné la courbe de la rue;

Attendu que, cette demande vise également à permettre l'implantation d'un cabanon dans la marge de recul avant à 2,5 mètres;

Attendu que, le terrain est situé sur le coin des rues de l'Atlas et Montminy;

Attendu que, la façade de la résidence est située sur la rue de l'Atlas;

Attendu que, cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal suite à la recommandation du CCU accepte la présente demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-04
83

08.07 - Permis PIIA - Lot 4 858 737 / Construction d'une résidence au 237, rue Hamel

Attendu que, la municipalité a reçu la demande de permis numéro 2015-38 pour le 237, rue Hamel dans le secteur du lac Boréal afin d'y construire une résidence principale;

Attendu que, le lot 4 858 737 est assujéti avant construction, à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale (PIIA) tels que décrits au règlement numéro 472-14;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal suite à la recommandation du CCU autorise la construction de la résidence telle que les plans présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

09.01 - Pas de sujet au dossier.

10 - INFRASTRUCTURES

2015-04
84

10.01 - Réfection du véhicule Ford F-150

Attendu que, nous devons effectuer des réparations sur le véhicule Ford F-150 Rouge;

Attendu que, nous avons demandé des soumissions pour les travaux de réfection;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, nous acceptons l'offre de Carrosserie 269 Inc. au montant de 1 350 \$ plus taxes si applicables;

Que, la dépense soit imputée au code budgétaire 02.320.02.525.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10.02 - Avis de motion - Règlement 492-15 / Véhicules hors route

Avis de motion est donné par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le règlement 483-14 sera abrogé et remplacé par le règlement 492-15 concernant les véhicules hors route. Le projet sera présenté à une séance ultérieure aux membres du Conseil.

**2015-04
85**

10.03 - Branchement des services aqueduc et/ou égouts - Lots 3 840 464 et 3 840 446

Considérant qu'il, y aura prolongement du réseau par le développement "Les Boisés Saint-Gilles" dans la rue de Grenat;

Considérant que, le lot 3 840 464 n'est pas pourvu du service des égouts;

Considérant que, le lot 3 840 446 est sujet à être fractionné dans un futur rapproché et n'est pas pourvu des services de l'aqueduc et des égouts;

Considérant que, la municipalité se doit d'être visionnaire et minimiser les coûts lorsque les opportunités se présentent;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, la municipalité de Saint-Gilles en simultané avec les travaux qui seront effectués dans le secteur concerné installe les services nécessaires pour que les immeubles présents et à venir puissent procéder au branchement sans briser la rue Bouffard et ainsi minimiser les coûts d'installation des infrastructures de réseau d'aqueduc et d'égouts.

Que, les frais des travaux à une valeur estimée de 6 000 \$ seront imputés aux codes budgétaires 02.413.00.526 pour la portion aqueduc et au poste 02.415.00.526 pour la portion des égouts.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
86**

10.04 - Déneigement des stationnements municipaux - Année optionnelle 2015-2016

Considérant que, le Conseil municipal a octroyé des contrats de déneigement des différents stationnements de la municipalité à l'automne 2013 en incluant une année optionnelle pour chacun des contrats pour la saison 2015-2016;

Considérant que, le Conseil municipal est satisfait des services de déneigement pour les saisons 2013-2014 ainsi que 2014-2015;

Considérant que, les prix soumis par Les Excavations Yvon Grondin Inc. par la résolution 2013-09-17 pour la saison 2015-2016 sont :

1605, rue Principale - 2 300 \$ plus taxes si applicables;

Portion relais touristique - 1 700 \$ plus taxes si applicables;

171, rue O’Hurley – 0 \$ / *Pas admissible, le bâtiment ne sera plus en fonction pour le service des Incendies et la nature des nouvelles fonctions n’étant pas déterminée, le Conseil municipal souhaite entretenir lui-même cet immeuble;*

Transport de la neige - 4.50 \$ la tonne métrique plus taxes si applicables;

Considérant que, les prix soumis par Les Excavations Yvon Grondin Inc. par la résolution 2013-12-267 pour la saison 2015-2016 sont :

155, rue Martineau (devenu 151, rue Martineau) – 2 500 \$ plus taxes applicables;

Transport de la neige – 10 roues à 40 \$ et 12 roues à 60 \$ plus taxes applicables;

Considérant que, les prix soumis par Les Boisés Demers et Fils Inc. par la résolution 2013-08-177 pour la saison 2015-2016 sont :

1530, rue de l’Aréna – 7 415.53 \$ plus taxes applicables;

Transport de la neige – 5.10 \$ la tonne métrique plus taxes applicables;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal souhaite se prévaloir de l'année optionnelle aux taux indiqués pour la saison 2015-2016;

Que, les chèques de cautionnement qui a ont été encaissés pour les saisons 2013-2014, 2014-2015 en ce sujet soient gardés en réserve pour la saison 2015-2016;

Que, les dépenses soient imputées au code budgétaire 02.330.01.443 pour le déneigement des stationnements, au poste 02.330.03.629 pour le transport de la neige des stationnements.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

**2015-04
87**

11.01 - Amélioration de l'accès (entrée) de la salle municipale - Demande de subvention dans le cadre du programme PIQM

Considérant que, dans le cadre de la politique et du plan d’action pour améliorer la qualité de vie des familles et des aînés, il a été demandé d’améliorer l’accès à la salle communautaire du 1605, rue Principale;

Considérant que, dans le cadre du Programme d’infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) et Municipalité amie des aînés (MADA), nous pourrions être éligible à des montants d’aide par le biais de subventions allant jusqu’à 80 % du montant des travaux sans toutefois dépasser un montant de 100 000 \$ remis par ce programme;

Considérant que, nous devons présenter le projet avant le 8 mai 2015 pour être admissible à l’étude de notre dossier;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, M. Robert Samson, maire et responsable du comité Action Familles Aînées ainsi que M. Claude Blais, responsable des dossiers de la salle communautaire, produisent les documents nécessaires à l'élaboration du projet et l'estimation des coûts d'amélioration de l'accès à la salle municipale;

Que le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaire au dépôt du projet pour l'éligibilité à la subvention à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Qu'un montant budgétaire approximatif de 1 000 \$ soit dégagé pour produire les plans et devis préliminaires ainsi qu'une ébauche des coûts;

Que, le montant soit imputé au code budgétaire 02.701.20.522;

Que, les travaux, si toutes les conditions sont remplies et que le Conseil municipal l'autorise, sont projetés pour une exécution durant l'année 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-04
88

11.02 - Cession du terrain au 1050 Place Bonne Entente

Attendu que le lot 3 839 721 n'est plus constructible pour des causes de zones inondables;

Attendu que la Sécurité civile indemniserait le propriétaire concerné suite à la démolition de l'immeuble;

Attendu que la Sécurité civile ne souhaite pas devenir propriétaire dudit immeuble et demande à ce que ce soit la municipalité qui en soit le propriétaire;

Attendu que le propriétaire concerné souhaite céder l'immeuble à la municipalité, soit l'immeuble sis au 1050, Place Bonne-Entente;

Attendu que la municipalité n'a pas l'intention d'assumer quelconque frais relativement à la rue privée de Place Bonne-Entente, notamment des frais d'entretien ou de réparation puisque l'utilisation prévue, si nous ne vendons pas l'immeuble, sera de le végétaliser à titre de milieu humide et que de ce fait, nous n'aurons pas à accéder dans le secteur de Place Bonne Entente;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que la municipalité acquière le lot 3 839 721 portant le matricule 4148-29-8544 lorsque, suite à la vérification de la municipalité sur les lieux, la démolition et la disposition de l'immeuble sera complétées et que l'ensemble des titres et des dettes seront régularisées par les propriétaires lors de la transaction auprès du notaire;

Que la municipalité, suite à l'acquisition, procédera à la mise en vente de l'immeuble immédiatement;

Que le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - RESSOURCES HUMAINES

**2015-04
89**

12.01 - Embauche - Mme Catherine Aubert / Travaux saisonniers

Considérant que, le Conseil municipal a offert par le biais du journal Le Courant des postes saisonniers pour les travaux d'embellissement dans les différents parcs de la municipalité;

Considérant que, Mme Catherine Aubert a déposé sa candidature et qu'elle possède l'expérience nécessaire à prendre en charge les travaux reliés à cette fonction;

Considérant que, le Conseil municipal a été informé des conditions de travail en sujet de ce poste;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte la candidature de Mme Catherine Aubert pour la saison 2015;

Que, le salaire de Mme Catherine Aubert soit imputé au poste budgétaire 02.701.70.141;

Que, Mme Carole Dubois déclare ses intérêts à cette décision.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
90**

12.02 - Embauche - Service des Incendies

Considérant que, le service des Incendies souhaite l'embauche de nouveaux candidats;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal autorise l'embauche probatoire de :

M. Olivier Demers demeurant au 1803, rue Principale Saint-Gilles

M. Rémi Houde demeurant au 241, rue du Boisé Saint-Gilles

M. William Caron demeurant au 1131 rang Saint-Pierre Sud Saint-Gilles

Que, le salaire soit imputé au code budgétaire 02.220.00.141

Que, les taux de salaire et les conditions soient les mêmes que ceux discutés et inscrits au budget pour le service des Incendies pour l'année

2015;

Que, suite à cette période de probation sur recommandation écrite du service des Incendies le Conseil autorise l'embauche officielle et

la formation de Pompier 1.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CONTENTIEUX

**2015-04
91**

13.01 - Dossier Boisés Demers vs Municipalité de Saint-Gilles

Considérant que, nous sommes convoqués à une rencontre en juin 2015 pour le dossier Boisés Demers vs Municipalité de Saint-Gilles;

Considérant que, la municipalité souhaite être présente;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à représenter la municipalité pour le litige.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

**2015-04
92**

14.01 - Journée de l'arbre - 23 mai 2015

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est sensible à l'environnement et souhaite participer à la journée de l'arbre;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

Que, le Comité d'embellissement recommande au Conseil municipal le choix des essences pour la municipalité de Saint-Gilles;

Que, la directrice générale transmette auprès de OBV du Chêne la sélection pour la saison 2015;

Que, la dépense approximative de 350 \$ avant taxes si applicables soit imputée au code budgétaire 02.701.70.528;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
93**

14.02 - Course en canot - Édition 2015

Considérant que, la devise de la municipalité est : Saint-Gilles - Capitale de la Beaurivage;

Considérant que, toute activité qui met en valeur la rivière Beaurivage est encouragée par la municipalité;

Considérant que, la course en canot sur la rivière Beaurivage existe depuis 40 ans;

Considérant que, le comité des pompiers, en collaboration avec Saint-Gilles en Fête, souhaite verser les profits de cette activité pour financier des projets de loisirs dont toute la communauté pourra bénéficier;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, la municipalité de Saint-Gilles souhaite collaborer, en tenant compte de la résolution 2013-06-122, en prêtant gracieusement la salle municipale ainsi que certains équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du 26 avril 2015;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SÉCURITE CIVILE

**2015-04
94**

15.01 - Projet d'étude de mise en commun de certains dossiers du service des Incendies

Considérant que, le Ministère de la Sécurité publique exige de plus en plus de particularités reliées au domaine des Incendies;

Considérant que, nous avons eu une rencontre d'information invitant les municipalités de la MRC de Lotbinière à partager des informations et évaluer les opportunités de mettre en commun certains éléments du service des Incendies;

Considérant que, ces rencontres n'engagent en rien les municipalités qui y participeront;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Michel Flamand

Que, la municipalité de Saint-Gilles manifeste un intérêt pour étudier les possibilités de regroupement, d'entente et/ou de partage avec d'autres services des Incendies de la MRC de Lotbinière pouvant permettre l'amélioration des services offerts à notre population.

Il est entendu que les démarches ne nous engagent en aucun temps à conclure des ententes si la municipalité ne le souhaite pas.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-04
95**

15.02 - Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière

Attendu que, le schéma de couverture de risques de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 9 février 2009;

Attendu que, la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

1. *«Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»*
2. *«Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le*

lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»

Attendu que, le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

Attendu que, la MRC de Lotbinière a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le Conseil municipal autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de Saint-Gilles de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

16 - VARIA

Aucun élément n'a été ajouté à cet item

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Louiselle Therrien - Questionnement en sujet de l'entretien hivernal du territoire de la municipalité / M. le Maire explique les méthodes utilisées durant la saison;

Mme Louiselle Therrien - S'interroge sur la journée de l'arbre / M. le Maire explique comment nous fonctionnerons pour la saison 2015 et le tout sera publicisé prochainement;

Mme Louiselle Therrien - Suite au projet de réfection au règlement 490-15, madame souhaite savoir comment nous procéderons / M. Michel Flamand responsable du dossier de la voirie explique le projet pour la saison 2015;

Mme Louiselle Therrien - Il avait été question d'installer des rideaux à la salle municipale pour atténuer le bruit / Le projet n'a pas été retenu au budget 2015 mais nous procéderons à une nouvelle étude au budget 2016;

M. Denis Bourgault - Retour sur le dossier des chiens. Des chiens seraient venus sur son terrain durant son absence / Nous mentionnons à M. Bourgault que si des chiens sont sur son terrain, il doit téléphoner au service de police qui s'occuperont d'appliquer les règlements municipaux en collaboration avec le C.A.D.;

M. Cédrik Demers - L'entreprise qu'il représente, soit "Les Boisés Demers & fils Inc." souhaite que le Conseil municipal se penche à nouveau sur le dossier qui permettrait à l'entreprise d'exploiter une sablière. M. Le Maire n'est pas fermé à cette demande mais il est inquiet

de la capacité de la route à subir des passages fréquents de poids lourds et explique à M. Demers que les redevances ne couvrent pas tous les frais de réfection de la route suite à une utilisation excessive. Le Conseil évaluera à nouveau ce dossier et un suivi sera transmis à l'entreprise.

**2015-04
96**

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21:52

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière